

## DONNÉES TECHNIQUES

Tous les modèles sont constitués de lames en PVC de 75 mm de large et de 14 mm d'épaisseur et en option de lames polycarbonate de 70 mm et de 16 mm d'épaisseur. Chaque lame est munie de 3 alvéoles (rendues entièrement étanches lors du bouchage), renforçant ainsi leur fonction de protection lors de la chute éventuelle d'un enfant ou d'un animal domestique. Les lames sont équipées à chaque extrémité de bouchons en PVC à ailettes ou en option de brosses en polypropylène interchangeables permettant ainsi le blocage de chacune d'elles. Les lames PVC sont disponibles en 11 couleurs : lames opaques blanche, opaques beige, opaques gris perle, opaques gris soutenu, opaques bleu, ou lames polycarbonate (voir page 136). La couverture s'enroule autour d'un axe en aluminium anodisé d'un diamètre de 130 mm ou 165 mm qui est entraîné par un motoréducteur alimenté en basse tension 24 V, ceci en liaison directe, supprimant tout entretien. De la même façon, le système est équipé d'un arrêt en fin de course. Le fonctionnement de la couverture s'effectue à l'aide d'un commutateur à clé 3 positions avec véc obligatoire sur les 4 coins de la piscine.

## OPTIONS

1- Les poutres métalliques d'une section de 130 x 90 ou 105 x 105 sont introduites dans un profil PVC équipé d'un support pour recevoir le caillbotis et d'un emplacement pour la fixation du contre poids. La poutre est posée de chaque côté sur un sabot, réglable en hauteur de manière à ce que les caillbotis soient constamment au même niveau que le haut de la margelle.

**ATTENTION** : niveau minimum à 4 cm sous la poutre.

2 - Les caillbotis en bois exotique, PVC, ainsi que l'habillage des coffres hors-sol sont réalisés sur mesure. LE BOIS EST LIVRÉ NON TRAITÉ.

3 - La CLOISON DE SÉPARATION placée entre le coffre et la piscine est constituée d'un habillage en PVC blanc, beige, gris perle ou gris anthracite.

4 - Le jeu nécessaire pour le fonctionnement de chaque volet diffère en fonction du modèle. Dans le cas d'une piscine ayant la même largeur d'une extrémité à l'autre, le jeu entre la brosse équipant le bouchon et la paroi du bassin est de 10 mm maximum par rapport à la plus petite largeur relevée sur votre bassin, ceci de chaque côté. Pour les modèles équipés de bouchons en PVC avec ailettes le jeu total est de 3 cm entre les bouchons équipant les lames et la paroi du bassin, ceci par rapport à la plus petite des largeurs de la piscine.

## ALIMENTATION ELECTRIQUE

L'armoire électrique devra être placée dans le local technique. Le client devra fournir l'alimentation de l'armoire électrique, soit un courant de 220 V monophasé, ainsi que les câbles d'alimentation reliant l'armoire électrique au coffre de la couverture.

## 1- SYSTÈME VIANA, DIVE VIANA, HIGH TECH, DIVE HIGH TECH

1- MODELES IMMERGÉS VIANA, DIVE VIANA, HIGH TECH, DIVE HIGH TECH

Pour l'alimentation du motoréducteur, il faut prévoir un câble de 2 X 6 CARRÉ (jusqu'à 15 m), de 2 X 10 CARRÉ (de 10 à 25 m), du local technique aux abords de la piscine. Système de fin de course, 3 X 1,5 CARRÉ reliant le local technique au moteur. Commande à clé, 3 X 1,5 mm<sup>2</sup> du local technique à la commande qui devra être placée de manière à visualiser les 4 coins de la piscine.

## 2- SYSTÈME HORS SOL

2.1 SYSTÈME ONE et EASY. Pour ce système, il faut prévoir un câble de 2 X 2,5 CARRÉ jusqu'à 15 m et 2 X 4 mm<sup>2</sup> au-delà.

2.2 SYSTÈME EVO LITE, EVO : Idem EASY

2.3 SYSTÈME SUN EASY, MOVE SYSTEM, SUN EVO et MOVE SUN EVO : pas de câble à passer (alimentation par panneaux solaires).

### TOUJOURS GARDER LA VUE SUR LE BASSIN PENDANT LES OPÉRATIONS D'OUVERTURE OU DE FERMETURE.

Les systèmes d'ancrage de sécurité doivent être déverrouillés avant chaque manœuvre et verrouillés après la fermeture de votre piscine. Leur fonctionnement manuel s'effectue par deux actions simultanées. Avant la manœuvre de votre couverture, il est important de vérifier votre niveau d'eau.

Un simple regard à la sortie du coffre permet de savoir si ce dernier est correct. En effet la ligne d'eau doit être située 4 cm sous votre poutre métallique ou béton. Si les échelles sont pliables, elles doivent être relevées ou enlevées, ainsi que tout objet flottant.

Si votre ouverture se bloque lors d'une manœuvre, mettez la clé en position centrale, remplacez les tapis de lames et continuez dans le sens désiré.

Il est recommandé de ne pas inverser brutalement la marche de votre volet, mais de le laisser se stabiliser avant d'entreprendre la nouvelle marche souhaitée.

### IL EST IMPÉRATIF DE NE PAS ARRÊTER LA COUVERTURE EN POSITION INTERMÉDIAIRE, CE QUI PEUT ENTRAÎNER UN RISQUE DE COINCÈMENT DE CORPS AU NIVEAU DU COFFRAGE DU VOLET ROULANT, EN CAS DE BAIGNADE. LA PERSONNE EFFECTUANT LA MANŒUVRE DOIT S'ASSURER PRÉALABLEMENT DE L'ABSENCE DE BAIGNEUR.

Dans le cas où l'un de ces points ne serait pas respecté, une partie du déroulement ou sa totalité s'effectuera dans le coffre, entraînant le déboîtement ou la casse des lames.

Dans le cas d'une couverture automatique à lames gris soutenu ou à lames polycarbonate, respecter les indications suivantes :

1 - la filtration doit fonctionner de 9h00 à 19h00 sans interruption, afin d'éviter toutes déformations des lames dues à une température trop élevée sur les premiers centimètres d'eau.

2 - ne pas laisser les lames stockées dans un lieu non couvert

3 - ne pas laisser votre couverture enroulée autour de son axe lorsque le coffre est vide, sans la protéger des rayons solaires

4 - ne pas baisser le niveau d'eau sans recouvrir votre volet d'une protection complètement opaque.

Si l'une de ces indications n'est pas respectée, une température interne de 80° peut être engendrée à l'intérieur de la lame et ainsi déformer le PVC et lui donner des apparences blanchâtres.

## NOTICE D'ENTRETIEN

Comme tous les produits nos couvertures automatiques de piscine doivent être entretenues afin d'optimiser leur durée de vie. MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT LES INSTRUCTIONS SUIVANTES ET DE LES APPLIQUER : - l'entretien de la couverture automatique est à la charge du client final

- une couverture automatique se nettoie au minimum deux fois par an. Nous vous conseillons donc de nettoyer l'ensemble de vos lames après la période d'hivernage à l'aide d'un jet d'eau à haute pression, et durant la pleine saison d'utilisation. Cette action peut être répétée une troisième fois ou plus selon l'exposition de la piscine à différents végétaux ou tout autre corps ou phénomène (météo, etc.) susceptibles de salir les lames. La meilleure technique pour nettoyer sa couverture est d'utiliser un appareil à haute pression d'eau, qui vous permettra de retirer les accumulations des débris situés dans l'articulation des lames. Après une longue période d'hivernage, un acide dilué à 50% peut faciliter le nettoyage. ATTENTION DANS CE CAS ! AJUSTER SON PH APRÈS LE LAVAGE.

Nous vous conseillons de vous positionner au-dessus du coffre d'enroulement de la couverture, ce qui vous permettra de nettoyer les lames sur toute leur longueur et sur environ 1 m de largeur dans le sens longueur piscine selon votre extension de bras et la longueur de votre lance à eau.

- concernant la mise en hivernage de votre piscine et donc de votre couverture, deux solutions se présentent à vous :

Laisser la couverture enroulée autour de son axe, et procéder à un hivernage classique de votre piscine en accord avec votre pisciniste. Dans le cas d'une couverture immergée, le coffre doit rester plein et équipé de bouées d'hivernage en partie arrière de l'enroulement. Dans le cas d'une couverture hors-sol, nous vous conseillons de positionner une cale sous l'enroulement afin de soulager le tube d'enroulement du poids des lames durant toute la période d'arrêt. Ne pas oublier de retirer cette cale à la mise en service au printemps.

Laisser votre couverture déployée sur votre piscine sans abaisser votre niveau d'eau et en protégeant vos skimmers. Il est toutefois conseillé de positionner des bouées d'hivernage en partie arrière du coffre d'enroulement pour un système immergé, idem dans le cas d'une couverture hors-sol. En aucun cas, des bouées d'hivernage ne doivent être positionnées sous les lames au risque de les déformer. NOUS VOUS CONSEILLONS, DANS TOUS LES CAS, DE CONTACTER VOTRE PISCINISTE QUI SAURA VOUS DONNER LA MEILLEURE SOLUTION À RETENIR EN FONCTION DES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE VOTRE RÉGION.

IMPORTANT : Après chaque incident (chute sur la couverture, mauvaise manipulation, etc.) il est impératif de vérifier l'état du tablier de lames, les ancrages de sécurité et la fixation des lames sur le tube d'enroulement.

## NOTICE DE MAINTENANCE

Nos couvertures automatiques ne demandent aucune maintenance particulière.

Une inspection minutieuse doit être effectuée par un professionnel à la suite de tout incident (chute sur le tablier de lames, mauvaise manipulation, etc.). Cette inspection doit porter sur tous les organes de sécurité : lames, ancrage de sécurité, fixation des lames sur le tube d'enroulement. Tout ancrage de sécurité défectueux ou cassé doit être changé dans les plus brefs délais. Il va de même pour les lames endommagées ou percées. Ces éléments représentent la sécurité de votre piscine, il est de votre devoir de prendre toutes les mesures afin d'empêcher l'accès du bassin aux jeunes enfants et ce, jusqu'à la réparation de la couverture ou lors d'un constat de dysfonctionnement empêchant la fermeture et la sécurisation du bassin ou en cas d'indisponibilité temporaire de l'équipement ou du bassin. En cas de besoin de SAV, vous pouvez contacter votre pisciniste revendeur de nos couvertures ou notre société :

**WOOD - ZI DE LA GAUDRÉE - 15 RUE MARIE POUSSEPIN - 91410 DOURDAN -**  
TEL : +33 1 64 95 19 18 - FAX : +33 1 64 95 17 46 - EMAIL : info@wood.fr, www.wood.fr  
Toute pièce de rechange doit être fournie par notre société afin de garantir le respect de la norme NFP 90-308. Dans tous les cas contrairement, il appartient au nouveau fournisseur de s'assurer que les éléments nouveaux ou associés ne remettent pas en cause la conformité de l'ensemble de notre couverture.

Le catalogue WOOD 2017 :

Le catalogue pourrait présenter des erreurs de typographies qui ne sauraient engager la société. La société WOOD peut convenir à tout moment d'un changement de tarif  
Les photos sont non contractuelles

Ce catalogue a été conçu par l'agence SIMON & PAUL. Les images 3D ont été conçues par l'agence SIMON & PAUL. Contact : 06 01 29 62 22 - jeff@jefflenoir.net

Il a été imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.

# INFORMATIONS SUR LES GARANTIES

## GARANTIES GÉNÉRALES COUVERTURES AUTOMATIQUES

La présente garantie concerne les gammes de couvertures hors sol et immergée.

La gamme hors sol est composée des modèles suivants :

One mano, One, Easy, Easy Prestige, Sun Easy, Evo Lite, Evo, Sun Evo, Move Sun Evo, Move System.

La gamme immergée est composée des modèles suivants :

Viana, Dive Viana, High Tech, Dive High tech.

La garantie concerne l'étanchéité des lames et le mécanisme.

Elle est de :

- 3 ans sur le mécanisme, pièces hors main d'oeuvre,
- 3 ans sur le démultiplicateur ,
- 3 ans sur le moteur et l'armoie
- 3 ans sur les lames.

Ne sont pas couverts par cette garantie tous les dégâts causés par des phénomènes naturels tels que la GRÊLE, ainsi que ceux causés volontairement ou dus à une malveillance ou dont l'origine est une cause externe tels que choc, incendie, gel, etc...

Les alimentations solaires sont garanties :

BATTERIE : 6 MOIS

PANNEAUX SOLAIRES : 3 ANS

## COUVERTURES A LAMES PVC

La garantie couvre la flottabilité et l'étanchéité des lames PVC.

La garantie ne couvre pas les tâches brunâtres isolées, ni la décoloration des lames, ni la déformation des lames solaires bicolores. (les lames solaires bicolores ne sont plus commercialisées).

Sont également exclus, les dégâts occasionnés par la grêle ou la tempête et tout ce qui est dû à une utilisation non conforme de la couverture.

## COUVERTURES A LAMES POLYCARBONATE

La garantie couvre la flottabilité et l'étanchéité des lames polycarbonate.

La garantie ne couvre pas les tâches brunâtres isolées, ni la décoloration des lames.

Sont également exclus, les dégâts occasionnés par la grêle ou la tempête et tout ce qui est dû à une utilisation non conforme de la couverture.

## MECANIQUE D'ENROULEMENT

La garantie ne couvre pas la corrosion ainsi que la désagrégation des matériaux dues à l'utilisation d'appareils de traitement d'eau par électrolyse au sel. Il appartient aux fournisseurs de ces appareils de faire la preuve de la bonne compatibilité avec les matériaux utilisés et aux installateurs de prévoir les dispositifs nécessaires afin de pallier les effets néfastes sur la mécanique d'enroulement.

## MATERIEL ELECTRIQUE

La garantie couvre le bon fonctionnement du moto-réducteur ainsi que du coffret électrique de commande dans le cas où l'installation est conforme à nos plans d'exécution. La garantie ne couvre pas les dégâts du moto-réducteur dans le cas où celui-ci serait resté immergé dans la fosse sèche.

Dans le cas d'un risque éventuel, il est préférable de prévoir l'installation d'une pompe de relevage. La garantie ne couvre pas les dégâts occasionnés sur le moto-réducteur ainsi que sur le coffret électrique par les conséquences de la foudre.

Le câblage électrique ainsi que les protections doivent être effectués par un électricien agréé, et suivant les normes électriques en vigueur (NF C 15-100).

## GARANTIES ECLIPSE

La structure, les roulettes et les rails sont garantis 3 ans.

Le bois est livré brut et non garanti. Il est strictement interdit de percer, visser, fraiser, quoique ce soit dans la structure ou sur le bois recouvrant la structure.

La décoloration du bois est normale, il appartient au client, s'il le souhaite de procéder à un traitement ultérieur.

## GARANTIES COUVERTURES D'HIVERNAGE

Les couvertures d'hivernage sont garanties 1 saison d'hiver.

Les accessoires fournis pour la pose tels que sandows, ressorts et pitons sont garantis 6 mois.

La garantie implique un respect rigoureux de la prise de côtes. la société décline toute responsabilité sur la fabrication si les côtes fournies sont erronées.

Tout percement, accroc, ou brûlure entraîne la nullité de la garantie.

La garantie ne couvre pas les chutes de grêle, les surpoids dus à la neige.

## GARANTIES BÂCHE A BULLES

Les bâches à bulles 400 microns sont garanties 2 saisons d'été si la bâchette de protection est posée et sous réserve de respecter les conseils d'utilisation et/ou d'entretien fourni lors de la pose.

Les bâches à bulles 500 microns sont garanties 3 ans dans des conditions identiques d'utilisation aux bâches 400 microns.

Une variation dimensionnelle de 1% est admise pour la fabrication des bâches.

## GARANTIES ENROULEURS ROLLY

Les enrouleurs ROLLY sont garantis 2 ans pour les piscines privées.

Une éventuelle corrosion due au traitement de l'eau par électrolyse de sel ne rentre pas dans le cadre de la garantie.

## GARANTIES BÂCHE A BARRES et MOTEUR RONDO

La bâche VERANO est garantie 3 ans en utilisation normale, sur les éléments suivants :

Toile PVC, profilés aluminium, pitons inox à douilles et anneaux de fixation inox, sangles et cliquets de tension.

Les autres pièces "dites" mécaniques et accessoires : manivelles, volant, tendeurs clics, semelles d'usure, bouchons d'extrémité, la garantie est de 6 mois.

Les motorisations RONDO et RONDO + sont garantis 2 ans selon respect des préconisations du livret joint à la livraison.

La garantie est exclue dans les cas suivants :

- Mauvais montage, non respect de la notice d'installation et détériorations qui en résultent.
- Fausses manoeuvres ou utilisations anormales et détériorations qui en résultent
- Usure anormale des composants de la couverture
- Usure et avarie dues à des frottements anormaux
- Usure due à l'abrasion sur des margelles rugueuses, abrasives, galbées ou exemptes de joints
- détériorations dues au vent (supérieur à 90 km/h)
- Détériorations dues au transport (assurance du transporteur)
- Nettoyage avec un produit autre que celui recommandé (voir notice d'entretien)
- Baisse du niveau d'eau

## GARANTIES LINERS

Les liners de la gamme ALKORPLAN 2010, les imprimés, les frises, et TITAN sont garantis 10 années pleines.

Les liners de la gamme CALI sont garantis 10 ans avec 5 années pleines et 5 années avec une dégressivité de 20% annuelle.

La garantie couvre les soudures et l'étanchéité réalisées en usine pour CALI, ALKORPLAN, frises, imprimés.

Pour le TITAN armé, la garantie couvre uniquement un défaut du matériau qui serait l'unique cause d'un défaut d'étanchéité. Avant la pose, la membrane devra être stockée dans un endroit sec.

Ne rentrent pas dans le domaine de la garantie les tâches de toutes natures, la tenue de coloris, les températures dépassant la limite mécanique des matériaux, 28° ou 33° et 35° pour TITAN, ainsi que les accros, brûlures, utilisation de produits ménagers non adaptés définis par la norme NFT 54 - 802, 803 et 804.

Le bénéficiaire de la garantie devra justifier d'un entretien régulier.

Concernant la fabrication des escaliers intérieurs complexes arrondi, carré et rectangle il est IMPERATIVEMENT de respecter les points suivants :

- La hauteur de la première marche doit au minimum mesurer 31 cm et la ligne d'eau doit au minimum se trouver à 20 cm.
- Nous vous recommandons de placer une buse de refoulement sur la première contre-marche de l'escalier
- Il est techniquement impossible de réaliser des rayons verticaux sur toutes les marches, uniquement la première marche peut être fabriquée avec un rayon
- Il est techniquement impossible de réaliser des rayons horizontaux dans les marches d'escalier. Vous devez respecter un angle de 90° IMPERATIVEMENT.
- Les angles horizontaux des marches et des contre-marches seront OBLIGATOIREMENT VIFS. L'angle entre le fond du bassin et la dernière contre-marche peut présenter un arrondi identique aux rayons horizontaux du bassin.
- En cas de pose d'une frise, il est impossible d'aligner les motifs, néanmoins le motif pourra être recoupé si la hauteur de la frise est supérieure à la hauteur de la première marche.
- les formes d'escalier intérieurs droit, rectangle, et arrondi, en raison de leur forme, peuvent présenter des plis et ne sont pas garantis.

La garantie est annulée :

- Si les travaux de construction, de préparation, de finition du support, de pose du liner et du traitement de l'eau ne sont pas conformes aux descriptions définies par l'AFNOR et la FPP dans le fascicule N° T 54-803 et 804 ainsi que de la CSIP (DTP N°3)
- Si le traitement de l'eau n'est pas conforme aux prescriptions de la DDASS
- En cas de défaillance de l'installateur, ou du piscinier et ne saurait être reportée sur le fabricant en cas de vice de pose.

Traitement de l'eau :

Dans le respect de la législation en vigueur, l'eau des piscines traitées au :

- chlore, doit respecter un PH entre 6,9 et 7,7
- chlore combiné maxi 0,6 mg/l
- TH et TAC entre 10 et 30°.

Pour tout traitement particulier, ou différent, l'installateur doit s'assurer auprès du fabricant de la compatibilité du traitement avec la feuille PVC.

Les traitements ont un effet sur la tenue des couleurs du PVC. les informations suivantes sont données à titre indicatif :

- le traitement au chlore entraîne un blanchiment des matières
  - le traitement au brome entraîne un jaunissement des matières
- Par conséquent il est préférable d'utiliser un traitement au chlore pour les membranes claires, et un traitement au brome pour les membranes foncées.
- Pour toute autre question, veuillez contacter le service technique par mail : [technique@wood.fr](mailto:technique@wood.fr)

## RETOUR DES PRODUITS OU APPLICATION DE LA GARANTIE

La garantie n'est acquise qu'au paiement intégral de(s) facture(s) du produit concerné.

La garantie prend effet à partir du jour d'expédition des produits départ usine.

Tout article ou produit litigieux, doit être retourné, après notre accord, en port payé afin de procéder à son expertise.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE WOOD

### ARTICLE 1: CATALOGUE

Dans le but d'améliorer la qualité de nos produits, nous nous réservons le droit de modifier à tout moment et sans préavis, les caractéristiques techniques de nos fabrications.

Les croquis, photos, textes et illustrations du présent catalogue sont donnés à titre purement informatif et ne sauraient en aucun cas être considérés comme contractuels.

Toute reproduction ou représentation, totale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent catalogue sans l'autorisation de l'éditeur, est illicite et constitue une contrefaçon.

### ARTICLE 2: PRIX

Les prix communiqués sont toujours donnés en euros hors taxes et s'entendent départ usine, hors caisse ou emballage, hors transport et hors installation.

La TVA s'applique sur tous les produits. La TVA appliquée est celle du taux en vigueur en France à l'émission de la facture.

### ARTICLE 3: CONDITIONS DE PAIEMENT

Un paiement comptant peut être exigé pour une première commande.

Sauf clauses particulières acceptées entre le client et la société WOOD, nos marchandises sont payables à 30 jours fin de mois à la mise à disposition.

Pour toutes les factures faisant l'objet d'une prorogation, il sera appliqué une majoration de 1,5% par mois de retard auxquels seront ajoutés les frais de traitement.

La défaillance d'un débiteur à une échéance qui n'a fait l'objet d'aucun accord préalable ou prorogation, entraîne immédiatement l'exigibilité de toutes les sommes dues, même non-échues. Dans ce cas, le dossier du débiteur sera automatiquement transmis au service contentieux, après mise en demeure par lettre recommandée. Il est alors expressément convenu, qu'outre les frais préables, une indemnité forfaitaire sera supportée par le débiteur défaillant qui s'y engage pour tenir compte à son créancier de la perturbation apportée à la trésorerie des faux frais et honoraires de recouvrement résultant de cette défaillance. Cette indemnité sera de 15% sur les sommes dues. Cette majoration est établie à titre de clause pénale conformément aux articles 1226 et 1152 du Code Civil.

### ARTICLE 4: LIVRAISONS - RÉCLAMATIONS

Nos délais de livraison sont toujours donnés à titre indicatif et les retards éventuels ne peuvent entraîner l'annulation de la vente.

Nous pouvons également expédier nos marchandises par voie expresse; toutefois, dans ce cas, le montant du port se verra augmenter en conséquence.

Nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire.

En cas de litige lors de la livraison par le transporteur, il appartient au DESTINATAIRE :

1/ de noter sur le récépissé de livraison du transporteur le litige constaté : colis manquant, colis cassé, colis mouillé, etc... et en aucun cas "SOUS RÉSERVE AU DÉBALLAGE"

2 / de confirmer AU TRANSPORTEUR (et non pas à notre société), dans les trois jours ouvrables suivant la livraison, les réserves prises sur le récépissé par courrier recommandé avec accusé de réception. Aucune réclamation ne sera acceptée si les deux points ci-dessus n'ont pas été respectés.

### ARTICLE 5: RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Conformément aux dispositions légales, le transfert de la propriété des marchandises livrées n'interviendra qu'au jour du paiement intégral du prix.

Toutefois, les risques sont transférés à l'acheteur dès que les marchandises sont mises à sa disposition, à celle d'un de ses mandataires ou à celle du transporteur.

### ARTICLE 6: GARANTIES COUVERTURES AUTOMATIQUES

La garantie concerne l'étanchéité des lames et le mécanisme.

Elle est de 3 ans sur le mécanisme, pièces hors main d'oeuvre, de 3 ans sur le démultiplicateur, 3 ans sur le moteur et l'armoire et de 3 ans sur les lames.

Ne sont pas couverts par cette garantie tous les dégâts causés par des phénomènes naturels tels que la GRÊLE, ainsi que ceux causés volontairement ou dus à une malveillance ou dont l'origine est une cause externe tels que choc, incendie, gel, etc...

Les alimentations solaires sont garanties :

BATTERIE : 6 MOIS

PANNEAUX SOLAIRES : 3 ANS

### ARTICLE 7: CONTESTATIONS

Toutes contestations ou litiges seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de notre Siège Social.

Les conditions d'achats éventuelles de l'acheteur, ainsi que le lieu de signature de la commande ou du marché et, en général, toutes les dérogations aux conditions générales de vente, ne peuvent opérer ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défense

**AVERTISSEMENT** : la piscine peut constituer un danger grave pour vos enfants. Une noyade est très vite arrivée.

Des enfants à proximité d'une piscine réclament une constante vigilance et votre surveillance active, même s'ils savent nager.

**AVERTISSEMENT** : la présence physique d'un adulte responsable est indispensable lorsque le bassin est ouvert,

voir schéma ci-dessous.



**NE JAMAIS LAISSER UN ENFANT SANS SURVEILLANCE**

**APPRENEZ LES GESTES QUI SAUVENT**

**MÉMORISEZ ET AFFICHEZ PRÈS DE LA PISCINE LES NUMÉROS DES PREMIERS SECOURS.**

**POMPIERS : 18 (FRANCE MÉTROPOLITAINE)**

**SAMU : 15 (FRANCE MÉTROPOLITAINE)**

Cette couverture ne se substitue pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle. Elle n'a pas pour but non plus de se substituer à la vigilance des parents et/ou des adultes responsables qui demeure le facteur essentiel pour la protection des enfants.

**AVERTISSEMENT** : La sécurité n'est assurée qu'avec une couverture fermée, verrouillée et correctement installée, conformément aux instructions du fabricant.

La couverture doit être systématiquement en position fermée en cas d'absence, même momentanée, du domicile.

Contrôler l'absence de baigneur ou de corps étranger dans le bassin avant et pendant la manœuvre

Ranger les clés de commande de la couverture hors de la portée des enfants

La mise en oeuvre du mécanisme ne doit être entreprise que par un adulte responsable

Hormis pour les fonds mobiles et les terrasses mobiles, il est interdit de monter, marcher ou de sauter sur une couverture de sécurité.

Prendre toutes mesures afin d'empêcher l'accès du bassin aux jeunes enfants et ce, jusqu'à la réparation de la couverture ou lors d'un constat de dysfonctionnement empêchant la fermeture et la sécurisation du bassin ou en cas d'indisponibilité temporaire de l'équipement

**COUVERTURE HORS-SOL : MODÈLE ONE MANO, ONE, EASY, EASY PRESTIGE, SUN EASY, EVO LITE, EVO, SUN EVO, MOVE SYSTEM, MOVE SUN EVO**

**COUVERTURE IMMERGÉE : MODÈLE HIGH TECH, VIANA, DIVE VIANA, DIVE HIGH TECH**

Les couvertures de piscines sont conformes à la norme NF P 90-308

Les couvertures de sécurité pour piscine sont destinées à empêcher l'accès de la piscine aux enfants de moins de cinq ans.

Les couvertures sont fabriquées par la Société WOOD, 91410 DOURDAN.

Les lames sont proposées en trois finitions selon la gamme:

Toutes nos couvertures automatiques utilisent le même format de lame PVC anti-tâche 75 mm x 14 mm ou de lame polycarbonate de 70 mm x 15 mm. Ces lames sont composées de trois alvéoles étanches permettant leur parfaite flottabilité. Leur qualité de fabrication permet l'utilisation de notre couverture pendant toutes les saisons.

Tous les modèles sont équipés de lames PVC avec bouchons PVC munis d'ailettes de 20 mm (option 10 ou 30 mm)

Tous les modèles peuvent être équipés en option soit de lames PVC avec bouchons PVC munis de brosses interchangeables ou bien de lames polycarbonate munies de bouchons à ailettes.

Les lames s'enroulent autour d'un axe en aluminium anodisé d'un diamètre de 165 mm (épaisseur 3 mm) ou d'un axe peint de 130 mm

Le temps de la mise en place de la couverture par une personne est d'environ 2 minutes (variant selon la longueur du bassin)

" Toutes les couvertures sont réalisées sur mesure, d'où la nécessité de nous fournir un plan du bassin reprenant la longueur et la largeur du bassin mesurées tous les mètres afin que le volet soit correctement ajusté au bassin et que l'espace entre l'intérieur du bassin et le volet soit inférieur à 7 cm"

Dès réception des côtes de votre piscine, les techniciens travaillent sur la base de la plus petite côte relevée, et laisseront un JEU DE FONCTIONNEMENT de 15 mm minimum de chaque côté entre la paroi de la piscine et la couverture pour tous les modèles équipés de bouchons PVC à ailettes. Dans le cas des modèles équipés de bouchons à brosses interchangeables, ce jeu sera réduit à 10 mm minimum de chaque côté.

Dans le but de répondre aux exigences de la norme NF P 90-308, toutes nos couvertures sont livrées avec des ancrages de sécurité à fixer contre les parois de la piscine. Leurs nombres varient selon la largeur, la forme de la piscine et le modèle de couverture choisi.

Il vous sera demandé de nous contacter afin de déterminer la quantité nécessaire pour sécuriser votre bassin. Le temps de verrouillage ou de déverrouillage est d'environ 30 secondes.

Toutes les couvertures sont expédiées par affrètement (semi-remorque ou porteur). La longueur de l'emballage correspond plus ou moins à la largeur du bassin à recouvrir. Pour des informations plus précises, vous pouvez nous contacter, car chaque expédition correspond à un volume et un poids variant selon chaque modèle et dimensions.